

## Modalités de mise en œuvre d'école ou classes bilingues au 1<sup>er</sup> degré dans l'Académie de Guadeloupe (2017/2018)

### I/ Principes généraux (B.O n°33 du 13 sept. 2001, n°32 du 8 sept. 2011)

« L'enseignement de la langue régionale dispensé sous la forme bilingue à parité horaire contribue au développement des capacités intellectuelles, linguistiques et culturelles. Tout en permettant la transmission des langues régionales, il conforte l'apprentissage du français et prépare les élèves à d'autres langues. **Son objectif premier est de permettre aux élèves**, par une pratique plus intensive de la langue régionale au travers d'un horaire renforcé et d'un enseignement dans la langue régionale, **d'atteindre un niveau de communication et d'expression orale et écrite plus performant**, et de s'ouvrir aux divers aspects des réalités culturelles véhiculées par cette langue. »

« Cet enseignement bilingue français- langue régionale qui fait l'objet d'une réglementation particulière se fonde sur la présence de la langue dans l'environnement de l'élève. », B.O n°32 du 8 sept. 2011.

### II/ Cadre de mise en œuvre

**Au titre de l'extension du dispositif, il sera implanté dans chaque circonscription une classe bilingue et/ ou école bilingue à compter de la rentrée 2017/2018.**

*«Préalablement à sa mise en œuvre, l'enseignement bilingue en créole fera l'objet d'une réflexion pour mieux adapter l'enseignement dispensé à ses spécificités.»*, B.O n°33 du 13 sept. 2001. Conformément à cette recommandation l'Académie de Guadeloupe décide de :

#### **1/ La création d'une commission de suivi et d'une cellule académique de pilotage des classes/ écoles bilingues.**

- la **cellule académique de pilotage LVR** (priorité n°5 : faciliter l'acquisition des langues étrangères et régionales et l'accès à la culture). Placée sous l'autorité du DAASEN ou de son représentant, cette cellule de pilotage sera composée de l'IEN chargé de mission en langues vivantes, d'un IEN du 1<sup>er</sup> degré, des 2 conseillers pédagogiques et de l'animatrice pédagogique LVR.

Elle sera particulièrement chargée de définir les stratégies et d'évaluer les actions du dispositif.

- La **commission de suivi**, composée d'enseignants chercheurs de l'ESPE, conseillers pédagogiques en langue vivante régionale et l'animatrice pédagogique LVR, les conseillers pédagogiques en maîtrise de la langue française :

- L'accompagnement et la formation continue des enseignants au sein du dispositif : visites conseils (binômes composés d'un CPLVR et CPC de circonscription ou CPMDLF), constitution d'outils pédagogiques et analyses réflexives de leurs pratiques.

- L'évaluation des acquisitions et progrès des élèves en LVR en langue française mais également dans d'autres champs disciplinaires. Elle s'attachera aussi à évaluer l'impact général de la mise en œuvre du dispositif (cf. orientations générales du projet pédagogique). Dans le cadre d'écoles bilingues, une évaluation du parcours de l'élève se fera à la fin du CM2.

- Faciliter l'acquisition de matériel pédagogique au bénéfice des classes / écoles bilingues et la diffusion des outils produits dans le cadre de ce dispositif.

## **2/ L'adoption d'un cahier des charges et la constitution d'un projet pédagogique pour les classes / écoles bilingues.**

Ce cahier des charges ( annexe A) et ce projet pédagogique des classes / écoles bilingues (annexe B) seront présentés en conseil d'école.

### **III/ Recommandations portant sur le choix des classes /écoles et des enseignants**

- Une attention toute particulière devra être portée au choix des écoles et des classes.

- Il est souhaitable que l'enseignant de la classe bilingue soit titulaire de l'habilitation en LVR ou d'une formation dans le domaine de la contextualisation des enseignements en milieu bilingue.

- Les capacités à travailler en équipe et à utiliser les TICE constituent des atouts indéniables. Ils faciliteront la collaboration entre les enseignants des classes / écoles bilingues de l'Académie.

### **IV/ Volet partenarial**

**La qualité du partenariat avec les parents, les collectivités locales et enseignants chercheurs membres de la commission de suivi est un gage de la réussite de ce dispositif.** Il conviendra donc à toutes les étapes de la mise en œuvre du dispositif :

- D'informer tous les partenaires, en particulier les parents, dans le cadre des réunions de concertation prévues par l'Institution (cf. cahier des charges).

- D'associer les collectivités locales, en particulier le Conseil Général et les mairies qui pourront contribuer à l'équipement des établissements en matériel (livres, matériel audiovisuel...).

- D'établir un partenariat avec le CANOPE afin que soit diffusé du matériel pédagogique au profit des classes / écoles.

- D'établir un partenariat avec la DAAC afin que le projet pédagogique des classes / écoles s'inscrivent dans le cadre de certains temps forts académiques (*Projet « Patrimwàn Gwadeloup, Semaine du créole, journée du patrimoine, Temps des poètes...*)

## Document annexe A : cahier des charges de la classe bilingue

### **1/ Orientations générales**

« Au travers d'un enseignement renforcé en langue régionale et d'une pratique plus intensive de la langue créole en LVR, il s'agira de permettre aux élèves d'atteindre un niveau de communication et d'expression orale et écrite plus performant. », B.O n°33 , sept. 2001.

### **2/ Mise en œuvre des enseignements / modalités d'organisation et de suivi des élèves**

a/ L'enseignement bilingue sera dispensé à parité qualitative en langue française et en langue régionale, soit 12h dans chacune des deux langues.

b/ Deux modalités d'organisation peuvent être envisagées : Un enseignant, habilité en L.V.R, peut être chargé de l'enseignement des deux langues ou deux enseignants peuvent se partager le temps d'enseignement (en français et en LVR). Le binôme d'enseignants doit définir de manière concertée son intervention auprès des élèves.

c/ Le dispositif d'école ou des classes bilingues s'étale sur plusieurs années. On peut donc envisager un suivi de cohortes d'élèves.

### **3/ Projet pédagogique**

Il sera intégré au projet d'école et présenté au conseil d'école, ensuite transmis aux IEN concernés et au DAASEN. Il devra intégrer, conformément aux recommandations du texte officiel (B.O n°33 du 13 sept.2001) :

a/ **Les principaux repères de compétences en LVR** (compétences de communication, compétences langagières ou linguistiques, compétences métalinguistiques.)

b/ **Les situations d'apprentissage** visant le développement de ces compétences en s'appuyant notamment sur une pédagogie active.

c/ **Les modalités d'évaluation** des compétences linguistiques des élèves en français et en langue régionale, mais aussi dans les disciplines enseignées en langue régionale.

### **4/ Activités et champs disciplinaires inclus au projet pédagogique.**

- La LVR comme discipline enseignée.

- D'autres disciplines enseignées en langue vivante créole : l'EPS, l'histoire et la géographie, l'histoire des Arts...

- Le travail sur un ENT, l'enseignement de la LVE, les activités sportives dans le cadre de séances commune avec d'autres classes, l'adhésion à un projet de correspondance avec d'autres classes bilingues (de la Réunion ou de la Martinique), la création d'un journal de classe numérique constitueront autant de moyens d'assurer l'ouverture de la classe bilingue à l'extérieur (au sein de l'école, au niveau de l'Académie, hors Académie.).

- L'inscription et la participation aux différents temps forts du calendrier éducatif et culturel au sein de l'Académie : Semaine du créole, projet patrimoine...

### **5/ Information aux parents**

Une information régulière sera communiquée aux parents et aux mairies, partenaires essentiels du dispositif. Celle-ci s'inscrira dans le cadre :

- De **réunions d'informations**

- De **réunions bilans**

## Document annexe B : Orientations générales du projet pédagogique

**Note d'opportunité :** La Guadeloupe, tout comme d'autres collectivités d'Outre Mer, présente une situation de deux langues en contact, voire en interpénétration : le créole et le français. La grande majorité de la population est bilingue, même si les compétences linguistiques dans chacune des langues varient d'un individu à l'autre.

Pour ce qui est plus particulièrement des élèves, leur situation sociolinguistique est largement aussi variée : les compétences en réception ou en production, dans l'une ou l'autre des langues, diffèrent et présentent toutes les variations entre l'unilinguisme et le bilinguisme ; certains élèves ont pour langue maternelle le créole, d'autres le français et ces enfants développent alors des rapports différents aux deux langues.

De nombreuses expérimentations pédagogiques conduites en Guadeloupe et en Martinique ont montré leurs limites en cela qu'elles reposaient sur des définitions classiques du bilinguisme. On s'est par exemple appuyé sur une créolophonie plus postulée que réellement décrite et vérifiée de certains élèves pour développer des compétences langagières et linguistiques en français.

C'est qu'en fait le double statut du créole, à la fois *langue régionale* mais aussi *langue source* de la majorité des enfants n'est pas pris en compte dans les dispositifs pédagogiques existants. On prive ainsi encore l'enfant et l'enseignant de deux atouts :

- pour l'enfant, la possibilité d'exprimer sa pensée dans sa langue : le créole
- pour l'enseignant la possibilité de mener l'interaction pédagogique en s'appuyant sur le « déjà là » linguistique de ses élèves.

Ainsi, le créole est encore rarement perçu comme un atout, une chance, surtout au niveau des parents. C'est là où le dispositif d'école ou des classes bilingues présente une opportunité, offerte par l'institution dans l'ancrage de l'école dans son territoire.

Dans un tel contexte, le dispositif d'école ou de classes bilingues revêt **plusieurs atouts**. En premier lieu, il peut permettre à l'élève de « rentrer dans la langue », et de développer des compétences communicatives, langagières et linguistiques, dans la mesure où on donnera un véritable statut aux parlers initiaux. Le deuxième atout réside dans le développement de l'intercompréhension. En situation d'enseignement, l'exploitation de la langue dans les échanges peut permettre à l'élève de mieux « faire passer sa pensée ». L'enseignant peut y voir là, un levier pour opérer le feed-back didactique.

Le dispositif initié par l'académie en 2012 doit donc à **répondre pédagogiquement à un double défi :**

- Comment atteindre les objectifs nationaux fixés dans les programmes.
- Comment exploiter l'atout de cette bilingualité pour à la fois, développer des compétences métalinguistiques dans les deux langues ? Comment exploiter l'atout de cette bilingualité afin de faire évoluer plus globalement attitudes et représentations à l'égard des deux langues ?

On conçoit bien dès lors que la démarche qui sous-tend un tel projet pédagogique envisage l'utilisation de la parité horaire français /créole sous l'angle de leur contribution commune à l'acquisition de l'ensemble des savoirs scolaires.

**En somme, les enseignants des classes bilingues devront assumer les orientations suivantes :**

1/ Mettre en œuvre une pratique bilingue de la conduite orale des leçons (explications, productions, construction du savoir...)

2/ Au niveau de l'approche et de l'enseignement de la langue française :

Vérifier et aider à l'activation d'un certain nombre d'habiletés langagières : argumenter, comprendre des consignes...

- Intégrer une démarche de la variation spontanée : la langue de départ pouvant servir de point de départ vers l'acquisition de compétences linguistiques dans la langue standard. Cette option permettrait de valoriser les connaissances des élèves, de faire d'eux des « communicants », et pourrait à terme entraîner un changement d'attitudes et de représentations vis-à-vis des langues.

- Parvenir à cette notion de langue standard. Il s'agira d'acquérir les formes de mémorisation de français standard

<b>Axes</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Démarches</b>	<b>Evaluation</b>
<b>Axe n°1 :</b>  Atteindre les objectifs fixés par les programmes en articulant les deux langues.	Atteindre les objectifs fixés les programmes nationaux dans toutes les disciplines	Pédagogie de la variation  Approche comparative  Didactique plurilingues	Résultats aux évaluations nationales  Evaluations formatives.
<b>Axe n°2 :</b>  Exploiter les atouts de la bilingualité	a/Développer des compétences métalinguistiques.  b/Faire évoluer les représentations à l'égard des langues ( chez les élèves, les parents) , la motivation et l'intérêt pour leur apprentissage.	Approche comparative  Utilisation de la langue régionale comme outil d'enseignement d'autres disciplines	Grilles et modalités d'évaluations  Expérimentation du Portfolio européen